

Bourses de la Maison des affaires publiques et internationales 2024-2025

Maîtrise et doctorat

Lancée en 2022 par la Faculté des arts et des sciences, la [Maison](#) a pour mission de contribuer à l'amélioration des politiques publiques en offrant un espace de découvertes et d'échanges entre des chercheurs, des étudiants et des praticiens-chercheurs des affaires publiques et internationales. À travers ses recherches, elle contribue à l'avancement des connaissances en affaires publiques et internationales tout en favorisant la collaboration interdisciplinaire. La Maison offre une communauté académique vive et audacieuse, repoussant les limites du savoir en collaboration avec des milieux de pratique.

La Maison des affaires publiques et internationales met au concours :

**5 bourses de 20 000 \$ à la maîtrise
4 bourses de 25 000 \$ au doctorat**

Critères d'admissibilité

- Être inscrit ou inscrite à l'automne 2024 et à l'hiver 2025 dans un programme de doctorat ou de maîtrise de recherche (avec mémoire) en sciences sociales à la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- Travailler sur une thèse ou un mémoire qui porte sur les enjeux de politiques publiques ou les affaires internationales, ainsi que sur les implications sur les plans économique, démographique et de relation de travail de ceux-ci
- Avoir un projet qui permet d'éclairer la prise de décision et le débat public en produisant des connaissances pour mieux outiller l'action publique

Conditions et responsabilités de la personne récipiendaire d'une bourse

- Sous la supervision de son directeur ou de sa directrice de recherche, chaque récipiendaire participera et contribuera aux activités de la Maison :
 - Au terme de sa bourse, chaque récipiendaire présentera ses travaux devant la communauté de chercheurs et de *fellows* de la Maison;
 - Chaque récipiendaire assistera au minimum à deux événements par trimestre et participera aux ateliers obligatoires (un par trimestre);
 - Selon ses intérêts et l'avancement de son projet de recherche, la personne récipiendaire participera à la rédaction de notes de breffage de politiques publiques, interviendra comme conférencier, conférencière dans un événement de la Maison ou participera à l'organisation d'un événement.
- La bourse peut être obtenue une seule fois par parcours universitaire. Les étudiants et étudiantes ayant touché une bourse à la maîtrise restent admissibles pour la bourse doctorale
- Au doctorat, les obligations s'étalent sur l'année académique 2024-2025 (septembre à juin). Sur preuve d'inscription pour le trimestre en cours, la moitié de la bourse sera versée à l'automne et l'autre moitié à l'hiver

- À la maîtrise, les obligations s'étalent sur l'année académique 2024-2025 (septembre à juin). Sur preuve d'inscription pour le trimestre en cours, la moitié de la bourse sera versée à l'automne et l'autre moitié à l'hiver. En cas d'admission à un programme de doctorat en sciences sociales à la FAS avant la fin de la bourse, le versement restant peut être transféré en bourse doctorale

Critères de sélection

- Lien du projet de recherche avec les objectifs de la Maison
- Pertinence démontrée du projet pour au moins un milieu de pratique
- Qualité du projet de recherche et excellence du parcours académique
- Leadership et implication extracurriculaire
- Pour les étudiants en fin de parcours : potentiel et motivation de contribution pratique aux politiques publiques et internationales ou de recherche subséquente sur ces questions

Dossier de candidature

Pièces 1 à 4 doivent être transmises dans un seul fichier PDF dans l'ordre ci-dessous.

1. Lettre de motivation (maximum deux pages) qui explique le projet de thèse ou de mémoire en décrivant clairement la portée appliquée de la recherche et l'état actuel des travaux de recherche
2. Curriculum vitae précisant les formations suivies de même que les prix et bourses obtenus et les expériences de travail pertinentes
3. Relevés de notes universitaires incluant le relevé le plus récent jusqu'à l'été 2024 :
 - études effectuées à l'Université de Montréal (relevé non officiel tiré de votre Centre étudiant);
 - études effectuées ailleurs; copie de vos relevés officiels (comme ceux téléversés à votre dossier d'admission).
4. Courriel d'appui (2 à 3 paragraphes) du professeur, de la professeure qui supervise le projet de thèse ou de mémoire. Le courriel doit clairement expliquer l'avancement du projet et confirmer l'intérêt du professeur, de la professeure de participer activement dans les événements et travaux de la Maison

Date limite et envoi du dossier

Le 1^{er} octobre 2024 à 23 h 59 par courriel à bourses-fas-dir@fas.umontreal.ca

Renseignements Annie Aubin bourses-fas-dir@fas.umontreal.ca

Annonce des résultats Fin octobre 2024